

Baccalauréat Professionnel
Accompagnement Soins et Services à la Personne
Options « A domicile » et « En structure »

ÉPREUVE E2 : Analyse de situation(s) professionnelle(s)

SESSION 2016

SUJET

Consignes aux candidats

Le sujet se compose :

- d'un dossier sujet de 4 pages ;
- d'un dossier technique de 8 pages.

Vérifier qu'il est complet.

Répondre sur une copie d'examen, dans l'ordre des questions en précisant les numéros des questions inscrits sur les sujets.

Calculatrice non autorisée.

BCP ASSP	Code : AP 1606-ASP T 2	Session 2016	SUJET
ÉPREUVE E2	Durée : 4 heures	Coefficient : 4	Page 1/4

Le foyer de vie occupationnel « les oliviers », accueille des adultes en situation de handicap qui disposent d'une certaine autonomie.

Cette structure met en œuvre des soutiens médico-sociaux pour les accompagner dans les actes de la vie quotidienne.

Monsieur Simon âgé de 33 ans, réside dans ce foyer de vie depuis dix ans. Il est porteur de la trisomie 21.

Depuis quelques semaines monsieur Simon fréquente madame Durand.

Madame Durand, âgée de 26 ans, vit dans cette structure depuis trois ans et présente une déficience intellectuelle.

Les professionnels du foyer de vie souhaitent les accompagner dans cette nouvelle étape de leur vie.

BCP ASSP	Code : AP 1606-ASP T 2	Session 2016	SUJET
ÉPREUVE E2	Durée : 4 heures	Coefficient : 4	Page 2/4

1. Madame Durand (51 points)

- 1.1. Présenter quatre caractéristiques d'un foyer de vie occupationnel.
- 1.2. Justifier l'admission de madame Durand dans cette structure.
- 1.3. Présenter les rôles de l'éducatrice spécialisée dans le foyer de vie.
- 1.4. Définir la notion de handicap et présenter les facteurs favorisant l'inclusion de la personne en situation de handicap.
- 1.5. Énoncer cinq principes de la loi du 11 février 2005.
- 1.6. Indiquer des moyens de prévention existant pour le handicap congénital et pour le handicap acquis. Présenter les réponses sous la forme d'un tableau.
- 1.7. Énoncer les réactions possibles de l'entourage face au handicap.
- 1.8. Énoncer la finalité de la curatelle. Citer ses effets sur la capacité de madame Durand et l'administration de ses biens.
- 1.9. Proposer deux méthodes de contraception ou contragestion adaptées à madame Durand en indiquant pour chacune le principe et le lieu d'action. Justifier ce choix.
- 1.10. Définir l'épilepsie et présenter la conduite à tenir en cas de crise.
- 1.11. Proposer deux activités permettant de stimuler la coordination motrice de madame Durand et justifier leur intérêt.
- 1.12. Proposer des mesures alimentaires permettant d'améliorer l'état nutritionnel de madame Durand.
- 1.13. Présenter les éléments intervenant dans l'appétit et énoncer les facteurs qui concourent à mettre en valeur les préparations culinaires.
- 1.14. Caractériser l'anorexie et en énoncer les conséquences.

BCP ASSP	Code : AP 1606-ASP T 2	Session 2016	SUJET
ÉPREUVE E2	Durée : 4 heures	Coefficient : 4	Page 3/4

2. Monsieur Simon (29 points)

- 2.1. Caractériser et justifier les régimes alimentaires prescrits à monsieur Simon.
- 2.2. Différencier surpoids et obésité. En déduire la situation pondérale de monsieur Simon.
- 2.3. Indiquer les facteurs de l'hypercholestérolémie de monsieur Simon et présenter les mesures de prévention en les justifiant.
- 2.4. Énoncer les signes cliniques de l'hypertension artérielle et les conséquences à long terme de cette pathologie.
- 2.5. Indiquer les principales voies d'administration des médicaments.
- 2.6. Indiquer les objectifs d'un diagnostic anténatal et en présenter l'intérêt.
- 2.7. Définir les termes de maladie génétique et de maladie héréditaire. Préciser la catégorie à laquelle appartient la pathologie de monsieur Simon, pouvant être décelée par diagnostic anténatal.
- 2.8. Identifier le protocole adapté à l'entretien de la chambre de monsieur Simon et expliquer le principe des techniques à mettre en œuvre.
- 2.9. Justifier le choix et le dosage du produit à utiliser pour entretenir le sol de la salle de bains de monsieur Simon. Associer les risques de ce produit aux précautions d'utilisation.
- 2.10. Présenter cinq principes de sécurité physique et d'économie d'effort à adopter par l'agent d'entretien.

BCP ASSP	Code : AP 1606-ASP T 2	Session 2016	SUJET
ÉPREUVE E2	Durée : 4 heures	Coefficient : 4	Page 4/4